

À Val-de-Reuil, un dispositif unique pour scolariser les enfants autistes



Les activités et le contenu pédagogique sont adaptés aux troubles autistiques des élèves STEPHANIE PERON

À l'occasion des 20 ans de la loi consacrant le droit pour chaque enfant d'accéder à une scolarisation en milieu ordinaire, zoom sur l'unité d'enseignement externalisée autisme, au sein de l'école Victor-Hugo de Val-de-Reuil. La seule du département pour le niveau élémentaire.

L'équipe pédagogique l'affirme sans détour : les enfants scolarisés au sein de l'Unité d'enseignement externalisée autisme (UEEA) font de grands progrès. Au sein de l'école – flambant neuve – Victor-Hugo à Val-de-Reuil, une classe accueille des élèves présentant des troubles autistiques. Un dispositif encore assez unique car il y a quatre UEEA dans l'Eure : trois en niveau maternelle et une en élémentaire. En Seine-Maritime elles sont respectivement huit et une. À l'occasion des vingt ans de la loi du 11 février 2005, qui consacre le droit pour chaque enfant d'accéder à une scolarisation en milieu ordinaire, la rectrice de l'académie de Normandie, Christine Gavini, est venue visiter l'unité de Val-de-Reuil mercredi 26 février 2025.





Les activités et le contenu pédagogique sont adaptés aux troubles autistiques des élèves STEPHANIE PERON

Une salle sensorielle

Huit enfants, de 6 à 11 ans, sont scolarisés dans cette classe. Leur sélection se fait par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). À l'école, ils sont accompagnés par une enseignante spécialisée, deux éducatrices spécialisées et une Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH). Les activités et le contenu pédagogique sont adaptés à leurs troubles. Mais la salle aussi : elle dispose ainsi d'une isolation acoustique, les enfants autistes étant sensibles aux bruits, mais aussi d'une salle sensorielle où ils peuvent venir se calmer.

Des temps partagés avec les autres élèves

Avant d'être localisée à l'école Victor-Hugo, qui a été inaugurée en septembre 2024, l'unité était implantée à Poses. En effet c'est le maire, Georgio Loiseau, également père d'un enfant souffrant d'autisme, qui avait créé une classe passerelle en 2018. « Elle est devenue UEEA en 2019 quand l'Éducation nationale a créé ce dispositif », précise Sandrine Thomas, l'enseignante spécialisée.

Un dispositif qui veut donc favoriser l'inclusion. « L'objectif est que les enfants soient inclus en classe ordinaire pour certains moments », présente Olivier Louchel, directeur de l'école. L'un d'eux a par exemple intégré la section athlétisme du mardi après-midi « Et maintenant, il mène les entraînements », relate fièrement Angélique Fleury, enseignante de CM1/CM2. Axel, lui, assiste aux cours de mathématiques, sports et arts plastiques avec les CE2. « On observe un véritable bénéfice sur la communication et l'apprentissage. Les autres élèves sont attentifs à

leurs camarades », constate Christine Frau, enseignante de CE2. « Et ça nous apprend beaucoup en tant qu'enseignant. »

Acquérir de l'autonomie

« L'objectif de ces UEEA est d'acquérir de l'autonomie afin de rejoindre d'autres dispositifs comme une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) voire une scolarisation ordinaire. C'est pourquoi il y a moins d'UEEA en élémentaire qu'en maternelle », explique Christine Gavini. Dans l'académie de [Normandie](#), « 24 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dont 14 000 sont notifiés par la MDPH pour avoir une aide », précise la rectrice. La prise en charge la plus courante est l'accompagnement par un AESH. Il y a ensuite « des classes Ulis dans presque tous les collèges et pas loin d'une par école. Nous avons aussi des structures plus spécialisées pour des troubles. Et des dispositifs d'autorégulation où les élèves sont inclus en classe ordinaire et ont du temps pour travailler sur leurs émotions ».

Au sujet du manque d'AESH relevé à chaque rentrée de septembre, la rectrice précise que « chaque année il y a entre 7 et 9 % d'élèves en situation de handicap en plus. Le ministère met des AESH en plus mais il y a encore des situations résiduelles où des élèves n'ont pas d'AESH dès la rentrée. C'est anxiogène pour les familles, on travaille donc à améliorer la relation et l'échange entre elles ». Concernant les UEEA, à en croire, les appels reçus par l'école, les demandes sont là aussi importantes.